

L'HISTOIRE DES ARTS AU COLLEGE : ENSEIGNEMENT, EVALUATION ET DNB

Suite au stage HDA second degré des 20, 21 et 22 octobre 2010 à Houston

Préambule :

L'Histoire des arts n'est pas l'Histoire de l'art.

- l'Histoire de l'art ne recouvre que certains domaines artistiques et induit un enseignement spécifique (analyse de l'œuvre, histoire de l'œuvre),
- l'Histoire des arts recouvre tous les domaines artistiques et implique un enseignement transversal,
- l'Histoire de l'art est une discipline universitaire,
- l'Histoire des arts est un champ pluridisciplinaire cultivé dès la maternelle,
- l'Histoire de l'art est un enseignement intellectuel,
- l'Histoire des arts met l'élève au cœur de ses apprentissages par la pratique.

Les textes de référence :

- BO n°32 du 28 août 2008, complété par le BO n°31 du 27 août 2008 (enseignement),
- BO n°40 du 29 octobre 2009 (évaluation),
- BO n°4 du 30 août 2010 (lycée).

I - Les points clés

- L'enseignement de l'Histoire des arts est **obligatoire à tous les niveaux du collège** (et bien avant). Il est **coefficient 2 pour le DNB**.
- L'enseignement de l'Histoire des arts **complète les ouvertures culturelles** déjà installées dans les disciplines ; il ne s'y réduit pas.
- **Une séquence annuelle**, élaborée, portée et évaluée ensemble est suffisante, à condition qu'elle concerne **au moins deux disciplines**.
- Les Sciences Humaines qui valident la culture humaniste du socle commun sont majoritairement impliquées mais pas exclusivement : il y a **les disciplines d'impulsion et les disciplines d'appui**. Ainsi, les apports ponctuels des maths, de la philosophie ou de la technologie sont-ils tout à fait possibles.
- **Les quotités horaires sur 3 disciplines** (Histoire, arts visuels et éducation musicale) sont théoriques. On peut les considérer comme un non sens et ne pas en tenir compte. Il ne faut pas réserver des heures à l'Histoire des arts, il faut partir de pratiques existantes.
- Il est essentiel de **faire des références à des œuvres de statuts différents** : se centrer sur des œuvres majeures mais tenir compte des œuvres périphériques, les étudier totalement ou partiellement, en tant qu'œuvre d'art ou comme document, selon les disciplines...

II - L'organisation de l'enseignement

- **Le conseil pédagogique** est le point d'appui incontournable pour mettre en œuvre l' HDA et son évaluation puisqu'il est, depuis trois ans déjà, l'organe ayant pour vocation d'arrêter la mise en œuvre transversale et celle des projets. Ce conseil, initié par le chef d'établissement, se réunit quand nécessaire (environ 2 à 3 fois par an). Il est le lieu de concertation entre représentants de chaque discipline (lesquels peuvent changer à chaque fois). Il porte l'HDA avec ses 4 disciplines phares (français, Histoire-géographie, éducation musicale et arts visuels). Il porte aussi le socle commun.
C'est le **Chef d'établissement** qui donnera le cadre du travail et banalisera le temps en équipe nécessaire à l'organisation de l'HDA (enseignement et évaluation). Il le fera notamment en prélevant dans sa DSG un nombre défini d'heures, en accord avec le conseil pédagogique et le conseil d'établissement. Ce cadrage d'équipe permettra encore de limiter la discrimination des disciplines par les ténors, de veiller à la parfaite lisibilité de l'enseignement et des évaluations par les familles et d'adopter les bonnes décisions pour remédier aux difficultés spécifiques à la zone (professeur d'arts anglophones, curriculum artistique américain).
- L'organisation doit se faire sur **les 4 niveaux du collège** : à chaque niveau, le conseil décidera de la thématique, des œuvres, de la problématique générale, des disciplines concernées et de l'évaluation. Pour qu'il y ait **progression**, il est important que les séquences visitent **à chaque niveau** un domaine et-ou une thématique différents ouvrant sur des problématique différentes.
En vue de l'examen, il est vivement conseillé d'avoir traité **une problématique par classe de 3^{ème}** (même à partir de la même thématique ou du même domaine), de façon à ne pas favoriser les « fuites » quant aux questions des examinateurs au fil des épreuves.
Il serait judicieux qu'une colonne Histoire des arts apparaisse dans **le bulletin** et par conséquent sur Pronote.
L'oral pour le DNB ne porte que sur ce qui a été fait en 3^{ème}.
- Des **équipes à géométrie variable** seront ainsi mises en place : tous les professeurs peuvent participer mais priorité cependant aux humanités.
- **La conception et l'évaluation** d'une séquence reviennent à **deux professeurs au minimum**. De la conjugaison entre une période d'étude et une thématique naîtra une problématique générale (question à portée de compréhension des élèves) à laquelle chacun de ces enseignants (et non plus le conseil pédagogique) répondra par une problématique particulière. Au DNB, cette équipe sera elle-même juge des compétences de ses propres élèves. Si cela s'avère impossible, le « remplaçant » devra impérativement être choisi parmi les professeurs de l'établissement enseignant déjà l'Histoire des arts, ce fût-ce à un autre niveau, et être précisément instruit des apprentissages conduits par ses collègues.

III - Les contenus

- **les périodes historiques** :

La référence au programme d'histoire est obligatoire mais ici l'art n'illustre pas l'Histoire, c'est l'Histoire qui éclaire l'œuvre d'art. On observera aussi les arts développant leur propre Histoire.

Il s'agit de s'interroger sur le présent et le passé à travers des œuvres et d'offrir, ce faisant, une réflexion plus large sur la société et les courants d'idées. Des œuvres contemporaines peuvent, par exemple, permettre d'aborder l'Antiquité.

- **6 domaines artistiques différents** :

- Arts de l'espace (architecture, urbanisme, jardins)
- Arts du langage (oral et écrit)
- Arts du quotidien (artisanat, arts appliqués, arts décoratifs, design)
- Arts du son (musique et chant)
- Arts du vivant (théâtre, cirque, danse, performance, happening)
- Arts du visuel (arts plastiques, photo, cinéma, nouvelles technologies)

- **6 thématiques**:

- Arts, créations cultures
- Arts, espace, temps
- Arts, Etats et pouvoir
- Arts, mythes et religions
- Arts, techniques, expressions
- Arts, ruptures, continuités

- **Les œuvres** :

Il y a l'œuvre référente et les œuvres périphériques.

L'œuvre référente est l'œuvre étudiée en profondeur. Elle est confrontée aux œuvres périphériques de la même époque, antérieure ou postérieure, qui aideront à mieux la comprendre et mieux cerner la problématique.

Il est important que les œuvres choisies soient de référence mondiale et que les supports diffusés soient de la meilleure qualité possible (utilisation de vidéo projecteur, de chaîne hi-fi...). Il est important aussi d'utiliser le patrimoine local et d'emmener les élèves au musée, à l'opéra, au théâtre pour avoir un vrai contact avec les arts.

- **4 critères d'étude au moins** :

Formes, techniques, significations et usages.

NB : Une séquence exemplaire autour du film de Charlie CHAPLIN *Les temps modernes* est disponible sur www.ac-paris.fr

IV - L'évaluation

Deux entrées nécessaires :

- évaluation 6^{ème} à 4^{ème} : contrôle continu
- évaluation 3^{ème} : épreuve orale du DNB

1-De la 6^{ème} à la 4^{ème}, l'équipe doit décider de l'évaluation. Il n'y a pas d'évaluation type,

possibilité est laissée d'évaluer à l'écrit comme à l'oral. L'évaluation doit être **transdisciplinaire**, elle doit être élaborée en commun et doit aboutir à **une note sur le bulletin**, avec indication, si possible, de la thématique et sans oublier de lister les compétences visées : il est nécessaire de communiquer envers **les familles** et judicieux de valoriser, par exemple, l'impact de la culture artistique dans les recrutements professionnels et universitaires.

2-L'HDA au DNB

L'oral de fin de l'année constitue à la fois l'épreuve d'examen (**coefficient 2**) et l'évaluation annuelle nécessaire. Rien n'interdit cependant d'évaluer les élèves en cours d'année.

C'est au conseil pédagogique de préciser les modalités de l'examen, tout en respectant certaines règles :

- Conserver le cadre de 15 mn (pour un ou deux élèves, deux étant le maximum conseillé)
- Un binôme d'examineurs avec au moins un des enseignants impliqués dans l'HDA et/ou au moins un professeur de lettres, d'Histoire, d'arts visuels ou de musique.
- Obligation d'interroger sur les contenus étudiés en classe avec, pour support, une réalisation personnelle ou collective (en français, arts visuels ou musique) ou encore l'œuvre de référence comparée à une œuvre périphérique (prévoir un vidéo projecteur).
- Demander d'abord à l'élève de présenter son travail en relation avec le sujet d'étude pluridisciplinaire traité dans sa classe. Dans le cas d'un binôme d'élèves, demander à chacun de défendre sa propre participation à la réalisation, en regard du travail de l'autre et du sujet d'étude de la classe.
- Établir une grille avec des critères d'évaluation et harmoniser les pratiques d'évaluation entre les différents binômes.
- Harmoniser les pratiques d'évaluation entre binômes.

Il est dit que l'on devra à la fois noter la prestation de l'élève à l'épreuve orale obligatoire et renseigner l'attestation de maîtrise des compétences du palier 3.

L'HDA permettra de valider les compétences du pilier 5 mais aussi certaines compétences des piliers 1, 4 et 7.

En matière de certification d'un diplôme, il est évidemment essentiel de porter une attention toute particulière au cadrage afin qu'il n'admette aucun risque de remise en question. C'est pourquoi, il est vivement recommandé aux Chefs d'Etablissements et aux conseils pédagogiques de concentrer leur attention en direction de ces 5 grands points:

FORMATION, EVALUATION, ORGANISATION, COMMUNICATION, CERTIFICATION.

Un cadrage par la DEGESCO devrait voir le jour, sans plus de précision à ce jour.

V - Les ressources documentaires HDA

1-Sites nationaux :

<http://www.educnet.education.fr/histoiredesarts>

<http://www2.cndp.fr/accueil/accueil.htm>

<http://www/cndp.fr/tdc/actualite/article/claude-monet-1840-1926-aux-galeries->

De nouvelles ressources en HDA ont été élaborées et seront publiées au printemps.

<http://www.histoiredesarts.culture.fr/>

Nouveau site du Ministère de la Culture et de la Communication. Tous les grands sites institutionnels culturels français y sont consignés, une information sur l'actualité de toutes les grandes manifestations ainsi que des références documentaires.

<http://www.lehall.com>

Site avec abonnement nécessaire Dans le cadre d'un partenariat avec la Degesco, le site « on ne connaît pas la chanson » a collecté plus de 200 chansons au fil du temps pour les disciplines histoire, lettres et musique.

2-Sites régionaux :

A noter dans le site de l'académie de Paris : <https://www.ac-paris> (onglet pédagogie puis sites disciplinaires puis histoire ou lettres ou arts visuels ou éducation musicale) un travail remarquable sur *Les temps modernes* de Charlie Chaplin. Dans chacune des disciplines, le déroulement des séquences est développé : très complet, facile à s'approprier et à adapter.

3-Tous les sites culturels de proximité :

Ils apportent de nombreuses informations sur l'actualité des manifestations autour des établissements.

Viviane MOTARD

CPAIEN Zone Est
Embassy of France
4101 Reservoir Rd, NW
Washington, DC, 20007
(1) 202 944 6470
vivianemtrd@gmail.com